

M. V. Guerin et fils
A Lyon

A la Sône, près Saint-Marcellin, département
de l'Isère, ce 23. germinal an. 11.

A. D. u. L. 178

Messieurs



Nous avons l'honneur de vous prévenir de la
perte que nous venons de faire de notre respec-
table chef, M. NOEL - JOSEPH JUBIÉ père. Ce
malheureux événement n'apportera cependant aucun
changement dans nos affaires, ni dans nos moyens ;
la même raison subsistera, & vous trouverez ci-bas
nos deux signatures, ainsi que celles de notre mère,
Madame V. JUBIÉ, & de notre oncle, M. PIERRE
JUBIÉ, qui ont bien voulu accepter notre procuration ;
nous vous prions d'en prendre note, pour n'ajouter
foi qu'à elles seules.

Nous nous occuperons, Messieurs, comme par
le passé, du commerce des Soies grées &
ouvrées ; & toute autre opération, soit en recouvrements,
soit en achats de tout genre, que ce Département
pourra présenter, nous sera familière.

28

Nous vous faisons, Messieurs, l'offre de nos services : la perfection des Soies qui proviennent de nos manufactures, vous est sans doute bien connue ; Et si le zèle, l'activité & les connaissances, joints à l'honnêteté, à l'expérience, & à des capitaux suffisants, font des titres à la confiance, nous osons nous croire dignes de la vôtre.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

Signature de Pierre-Joseph-Fleuri Jubié aîné,

Les frères Jubié

Signature de Joseph-François Jubié cadet,

Les frères Jubié

Signature par procuration de Madame V.^e Jubié,

J. Jubié

Signature par procuration de M. P. Jubié oncle,

M. P. Jubié

P. J. La relation qui on dirait existait entre nos deux maisons n'en sera un sur garant de votre droit de les voir unites, & nous suivrons toutes les occasions pour vous convaincre de notre attachement. La nouvelle route s'annonce ainsi bien les deux communément à l'édifice on les pour qu'ils suivent le projet de la suite cela a été jusqu'à présent sans inconvénients. Si la suite de nos aises pour vous intéresser nous permettrait à vous les donner, & nous vous prions de nous communiquer les vôtres

Les frères